



## *Contrat d'engagement*

L'aide aux leçons est une activité où les élèves viennent sous inscription, pendant toute une période. C'est un lieu calme pour travailler et pour trouver auprès des bénévoles de l'aide dans la compréhension des leçons, des exercices, dans la mémorisation des tables ou de la conjugaison, dans la méthodologie.

Les bénévoles s'engagent à aider les élèves le jeudi de 16h45 à 17h**15**, à l'école, et à faire le lien avec leur famille.

### L'engagement de l'élève :

Pour le bon fonctionnement de l'activité, je m'engage à :

- venir tous les jeudis de la période.
- prévenir en cas d'absence.
- venir même quand je n'ai pas de leçons. Je peux alors prendre de l'avance, travailler la méthodologie, apprendre mes tables, revoir ma conjugaison, lire un livre, préparer un exposé, dessiner, de manière à ne pas déranger mes camarades.
- travailler dans le calme.
- respecter le travail des autres.
- venir avec tout mon matériel (trousse, feuilles, cahiers...).
- être patient, à attendre mon tour.

Je m'appelle ..... , je suis volontaire pour être accompagné dans mon travail scolaire. J'ai lu et j'accepte les conditions d'accès à l'activité.

A Ménil, le .....

Signature de l'élève et des parents